

LA LETTRE DE CREDIT STAND-BY

La Lettre de Crédit Stand-By (ou SBLC, Stand-By Letter of Credit) est une garantie bancaire à première demande.

Elle consiste en l'engagement irrévocable d'une banque d'indemniser son bénéficiaire (vendeur) en cas de défaillance du donneur d'ordre (acheteur).

Contrairement au Crédit Documentaire, la Stand-By n'est pas un instrument de paiement.

Elle est régie par les Règles et Usances Uniformes relatives aux Crédits Documentaires mais également par les ISP 98 (International Stand-By practices 98).

Mécanismes :

Une fois le contrat commercial signé, l'acheteur, donneur d'ordre, demande à sa banque d'émettre une lettre de crédit Stand-By en faveur du vendeur (le bénéficiaire).

L'émission est faite directement par la banque de l'acheteur - et peut aussi être confirmée par une banque du pays du vendeur - qui s'engage à payer le vendeur, à première demande de celui-ci, en cas de défaillance de l'acheteur.

Mises en jeu de la garantie :

Pour « appeler » la garantie, c'est à dire demander sa mise en jeu, le bénéficiaire doit prouver qu'il a bien rempli ses obligations, en remettant les documents déterminés lors de l'émission de la Stand-By :

Ex : production des documents d'expédition
Il joindra également une déclaration certifiant que l'acheteur n'a pas rempli ses obligations de paiement.

La banque, qui a émis la Stand-By, paie alors à vue de cette première demande.

A savoir :

- Si le vendeur ne connaît pas la banque émettrice, il doit prévoir dans le contrat commercial que la SBLC soit confirmée par une banque de son pays.
- Dans tous les cas, vente ou achat, faire examiner par son banquier le modèle de garantie prévu et ceci impérativement avant la signature du contrat.

La lettre de crédit Stand-By présente des avantages : simplicité, économie de coûts, gains de temps mais a cependant ses inconvénients :

Le fait que certains pays refusent ce type de garantie,
Elle est utilisée abusivement comme instrument de paiement,
Ambiguïté car garantie bancaire appuyée sur la présentation de documents en cas de défaillance de l'acheteur et non moyen de paiement.

Sources : Le Moci